





## La prévention en actions

# La prévention en actions

24 septembre 2020

### La Prévention en Actions

Aujourd'hui, les services de santé au travail interentreprises organisent partout en France

les Rencontres santé-travail « La Prévention en Actions ».

Ces rendez-vous visent à permettre de découvrir la **réalité de la prévention en santé au travail** 

au travers **d'échanges** et de **rencontres** avec les professionnels de la santé au travail,

engagés au quotidien auprès des entreprises et de leurs salariés.

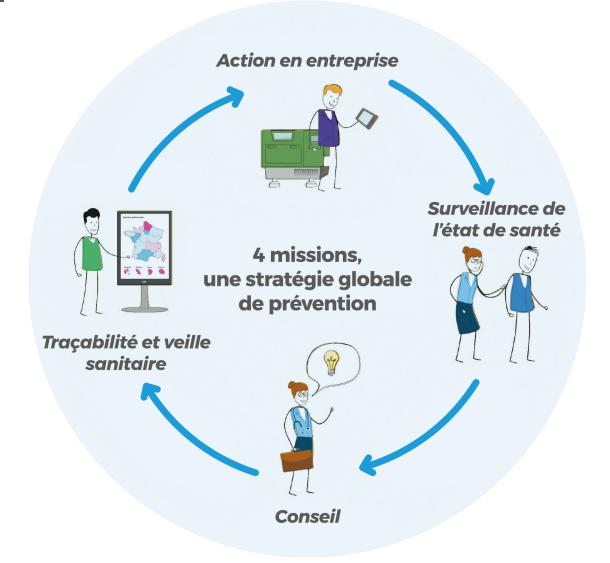


## La Prévention en Actions : retour sur une période de crise

Le 17 mars dernier, c'est toute la France qui se retrouvait confinée et avec elle des millions de travailleurs en impossibilité d'effectuer leurs missions.

Nous avons pu le constater, la santé des salariés est un bien précieux pour chacun et un levier de performance et de pérennité essentiel des entreprises. Ainsi, plus que jamais le rôle des services de santé au travail est indispensable pour assurer la continuité d'activité.

### En un mot, le rappel de nos missions...



## Nos engagements plus actuels que jamais

Pour assurer efficacement nos missions, nous avons exprimé collectivement des engagements opérationnels et concrets, formalisés comme suit :

- Aider toutes les entreprises à évaluer leurs risques professionnels
- Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

Assurer l'universalité et la qualité de l'accompagnement

- Fournir analyses, sensibilisations collectives et conseils de prévention ciblés aux acteurs de l'entreprise
- Proposer des solutions adaptées aux secteurs d'activités « spécifiques »

Participer activement à la

mise en place d'un système

d'information interopérable

Faciliter le pilotage des politiques de santé au travail, via un réseau des SSTI organisé et cohérent, avec des représentations régionales et nationale

- Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé pour 15 millions de salariés
- Repérer, accompagner et suivre les salariés en risque de désinsertion professionnelle, et contribuer activement au maintien en emploi
- Promouvoir la santé au travail par le numérique, en rendant accessibles aux acteurs les données santé travail qui les concernent

en santé au travail



en partenariat avec



## PRÉVENTION DES RPS DANS LE CONTEXTE COVID-19:

Intégration des RPS dans le DUER

## **Programme**

- Enjeux liés au contexte COVID-19
- Réglementation
- Définition des RPS
- Signes indicateurs
- Méthodologie
- Facteurs de risque
- Exemples DUER RPS

## Quels sont les enjeux?

- Contexte de changement brutal, imposé, avec peu d'anticipation dans le cadre du COVID-19
- Prévention d'un risque lié à un contact avec un agent biologique impactant les autres facteurs de risque
- Préserver la santé physique des salariés, mais aussi la santé mentale et la santé de l'entreprise
- Identifier les situations à risque RPS
- Améliorer les conditions de travail
- Mettre en place des mesures de prévention adaptées

## Direction Générale du Travail

 La DGT le 28/02/2020 dans un document « question-réponse »:

*« L'actualisation du document unique d'évaluation des risques prévue à l'article R. 4121-2 du code du travail <u>est nécessaire</u> du fait de l'épidémie actuelle liée au virus Covid-19.* 

Elle permet de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations en mode dégradé si nécessaire » et « ...Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail...) et ceux liés à l'exposition au virus ... ».

- L'employeur « prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »
- Les salariés : « Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que celle des autres personnes concernées par ses actes ou omissions au travail » art. L4122-1 du Code du Travail

## Définition d'un Risque Psychosocial (RPS)

« risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental »

Rapport Gollac



- Activité
- Organisation
- Relations interpersonnelles

## Signes / Indicateurs

- Tout changement de comportement / réactions
- Pleurs, crises de larmes
- Agressivité / Irritabilité
- Isolement, repli sur soi, évitements, fuites
- Indifférence vis-à-vis du changement
- Absentéisme/présentéisme

- Conflits entre les personnes
- Troubles digestifs/sommeil/appétit
- Troubles musculo-squelettiques
- Expressions de mal être
  - « Je fais un travail de mauvaise qualité »
  - « Je ne me sens plus efficace »
  - « J'ai peur de l'avenir » « Je ne sais plus pourquoi je me lève le matin »
- Toute forme d'addiction

### **Comment faire concrètement?**

- Une organisation à penser ? à réactiver ?
  - Il est important de réfléchir à une organisation, moyens en fonction de la taille de l'entreprise, postes, personnes ressources pour ne pas gérer seul
- Principes clés :
  - Donner un nom au groupe constitué (cellule de crise, cellule d'écoute...) et un rôle
  - Sensibiliser aux RPS
  - Définir une méthodologie / mode de fonctionnement / outils, avec engagement de chacun, volontariat
  - Connaitre ses limites identifier les relais
  - Contactez le Service de santé au travail auprès duquel vous adhérez

## Étapes de l'évaluation des facteurs de risques psychosociaux et exemples d'outils publiés par l'INRS > La démarche d'évaluation des facteurs de risques psychosociaux inclut plusieurs étapes :

#### Etape 1

#### Préparer la démarche de prévention

- · Impliquer les acteurs ayant participé à l'évaluation des autres risques professionnels, en veillant à la pluridisciplinarité.
- · Collecter les données et indicateurs sur les RPS.
- Définir le périmètre des unités de travail le plus approprié.

#### Etape 5

#### Réévaluer les facteurs de risques psychosociaux

- Définir des indicateurs de suivi et en vérifier l'évolution.
- Réévaluer les facteurs de risques et l'exposition des salariés.
- · Actualiser le document unique.
- Réexaminer le plan d'actions précédent.



#### Mettre en œuvre le plan d'actions

- Implanter les actions.
- Piloter la mise en œuvre des actions.

#### Stape 2

#### Évaluer les facteurs de risques psychosociaux

- Inventorier les facteurs de RPS dans les unités de travail.
- Analyser les conditions d'exposition des salariés à ces facteurs de risques.
- Transcrire cette évaluation dans le document unique.



#### Définir un plan d'actions

- Proposer des actions d'amélioration.
- · Prioriser et planifier ces actions.
- Reporter ces actions de prévention dans le document unique.
- Définir les moyens nécessaires à la réalisation du plan d'actions.

	Niveau d'intensité des facteurs de risque			
	Non concerné	Faible	Modéré	Élevé
Famille de facteurs de RPS			$\odot$	6
Intensité et complexité du travail				
1. Contraintes de rythmes de travail				
2. Niveau de précision des objectifs de travail				
3. Adéquation des objectifs avec les moyens et les responsabilités				
4. Compatibilité des instructions de travail entre elles				
5. Gestion de la polyvalence				
6. Interruption dans le travail				
7. Attention et vigilance dans le travail				
Horaires de travail difficiles				
8. Durée hebdomadaire du travail				
9. Travail en horaires atypiques				
10. Extension de la disponibilité en dehors des horaires de travail				
11. Prévisibilité des horaires de travail et anticipation de leur changement				
12. Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle				
Exigences émotionnelles				
13. Tensions avec le public				
14. Confrontation à la souffrance d'autrui				
15. Maîtrise des émotions				
Faible autonomie au travail				
16. Autonomie dans la tâche				
17. Autonomie temporelle				
18. Utilisation et développement des compétences				
Rapports sociaux au travail dégradés				
19. Soutien de la part des collègues				
20. Soutien de la part des supérieurs hiérarchiques				
21. Violence interne au travail				
22. Reconnaissance dans le travail				
Conflits de valeurs				
23. Qualité empêchée				
24. Travail inutile				
Insécurité de l'emploi et du travail				
25. Insécurité socio-économique (emploi, salaire, carrière)				
26. Conduite du changement dans l'entreprise				

## Causes / Facteurs de Risque à identifier

- 1. Intensité et complexité des tâches
- 2. L'autonomie et les marges de manœuvre
- 3. Les exigences émotionnelles
- 4. Les relations sociales
- 5. Les conflits de valeurs
- 6. L'insécurité de la situation de travail
  - > Ce sont les mêmes facteurs de RPS

Exemples spécifiques avec le contexte COVID-19 (prévention d'un risque lié au contact avec un agent biologique) par facteurs :

#### 1. Intensité complexité des tâches

**Conseils** 

Surcharge de travail (diminution des effectifs, maintien CA..)
Ou ennui avec sous charge de travail

Prendre en compte la charge supplémentaire engendrée par la crise : temps nécessaire aux gestes barrière, à la régulation de la foule...

Interruption fréquente d'une tâche pour une autre : « explosion » des appels et des courriels

Augmentation de la complexité des tâches : télétravail sans formation préalable, remplacement au « pied levé », ..., modalité de la coopération à réinventer

Horaires
Equilibre vie privée/professionnelle
Télétravail

Dialogue sur la répartition du travail/moyens disponibles et travail à effectuer et les décisions prise.

Mettez-vous « à la place » du dossier, du projet, ... et identifiez « son parcours » en observant particulièrement ce qui va aider le dossier/le projet et ce qui va l'empêcher, le freiner, le complexifier

Evaluer et adapter la charge de travail de chacun, oser interroger les contraintes

Encadrer les heures supplémentaires et veiller à l'équité entre les salariés

Evaluer les urgences et définir les priorités d'actions

Prendre en compte les contraintes vie perso/prof

Envisager l'adaptation des horaires de travail pour ceux qui prennent les transports en commagnontres Santé Travail Présanse

24/09/2020

#### 2. Autonomie **Conseils** Mesures imposées par le Rappeler régulièrement le bon sens et l'utilité des mesures actuelles gouvernement, peut créer/accentuer un sentiment Donner des marges de manœuvre en d'absence de contrôle + injonctions positionnant le travailleur comme un paradoxales acteur de confiance, tout en lui faisant un retour régulier sur le travail effectué (encourager les prises d'initiatives et la créativité, réajuster si besoin, féliciter) Assouplir les règles habituelles de fonctionnement de l'entreprise (horaires de travail par exemple, périmètre d'activité du salarié, ...) Participation plus complexes des Recueillir régulièrement les idées de la salariés, ainsi que des instances part du personnel représentatives Faire appel le plus possible au volontariat, pour soutenir les besoins stratégiques de l'entreprise

#### 3. Exigences émotionnelles

#### **Conseils**

Travail en contact avec le public souffrance de l'autre Peur, devoir cacher ses émotions Gestion de l'agressivité/l'anxiété

Evaluer ce qui peut susciter la colère des usagers/clients et définir des moyens de prévention, des conduites à tenir avec les salariés et des modalités de soutien aux salariés Analyse de pratiques/ligne d'écoute psy

Favoriser la solidarité au sein de l'équipe

Si l'activité nécessite d'être isolée ou en horaires décalés par rapport à leurs proches : restez connecté à votre famille et vos amis, fixez-vous des moments de répit.

4. Les relations sociales	Conseils
Tensions entre salariés travaillant/ne travaillant pas ; travaillant sur site / télétravaillant, sentiment d'injustice qui travaille qui ne travaille pas	Juste reconnaissance du travail et des efforts fournis Vigilance, équité Faciliter les échanges et le soutien entre collègues
Relations hiérarchie-salariés peuvent également se dégrader du fait d'une gestion de la crise perçue comme inadéquate (manque d'information, d'organisation du travail, de soutien)	<ul> <li>Expliquer clairement les règles</li> <li>Recadrer les déviances</li> <li>Développer toutes les actions en faveur de la solidarité et de la cohésion</li> <li>Rester disponible, à l'écoute</li> <li>Messages indiquant clairement que dans ce contexte, l'entreprise se donne le droit à l'erreur</li> </ul>
	Inciter les salariés à réfléchir aux opportunités de cette crise et à se projeter sur l'après-crise. Se préparer doucement à l'après-crise permet de conserver la mobilisation des salariés et

réduire l'anxiété.

#### 5. Conflits de valeurs

#### **Conseils**

Ne plus avoir les moyens de faire un travail que l'on considère de qualité

Injonctions de rester au travail sans moyens de prévention mis à la disposition dans son lieu de travail

Craintes de contaminer les patients ou de devoir faire des choix éthiques déchirants ou jugés non éthiques (différences de prises en charge en fonction du volume de patients à prendre en charge, façon de gérer la fin de vie et l'accompagnement des proches ...), craintes de ne pas pouvoir garantir la sécurité du public de façon satisfaisante

Pour le gérant/directeur salarié : Craintes de devoir prendre des mesures vis-à-vis de l'emploi de leurs salariés (chômage, licenciement, ...) ou vis-à-vis de leurs conditions de travail (réquisition, extension du temps de travail...) dont ils connaissent les conséquences potentiellement défavorables pour les salariés

Dialogue : qu'est ce qui, pour vous, serait un travail de qualité dans ce contexte ?

Identifier les différents niveaux d'exigence et mettre en face des ressources suffisantes (temps, informations, ressources matérielles et immatérielles, ...)

Créer des protocoles d'intervention et d'actions spécifiques à la situation

Expliquer, donner du sens

#### 6. Insécurité avenir

#### Conseils

Salariés: pertes de rémunération, des situations de chômage partiel, craignent pour leur emploi ou encore pour la situation économique de leur entreprise.

Les salariés craignent aussi pour leur survie

Employeurs : le contexte est anxiogène et difficile à vivre pour la pérennité économique et la santé des salariés.

Le risque juridique présent à leur esprit

Salariés précaires : cette période peut être particulièrement anxiogène et difficile à vivre, soit par crainte de perte de leur emploi, soit au contraire, par crainte d'être appelé pour prendre des postes refusés par les salariés titulaires sans disposer des protections adéquates

Proposer un soutien + aide interne ou externe (soutien psychologique, service social du travail, services sociaux externes, ...) Rechercher de l'aide/soutien Informer clairement et honnêtement sur la réalité de la situation Montrer sa préoccupation vis-à-vis des salariés et de leur situation Expliquer le sens des décisions, donner les informations disponibles, faire des points d'informations réguliers et annoncer à l'avance même sans nouvelle information Informer des aides disponibles et les aider dans leurs démarches, transmettre les mesures mises en place par le gouvernement (chômage partiel...), les secteurs exclus. Mettre en place une ligne de renseignements clairement identifiée

Informer dès que possible sur la reprise de l'activité, l'organisation qui devra se mettre en place, même temporaire, pour relever le défi imposé par la crise

Générer de la solidarité, encourager, remercier

Rencontres Santé Travail Présanse 24/09/2020

## Exemple de DUER RPS ED 6349 INRS

Situation de travail	Facteurs de RPS	Actions déjà existantes	Actions à mettre en place	Délai de réalisation	Personne en charge de la réalisation
Accompagnement de fin de vie	Exigences émotionnelles  Les AVS accompagnent les bénéficiaires en fin de vie chez qui elles interviennent sur le long terme (depuis 10 ans pour certains).  Les AVS s'attachent aux bénéficiaires et éprouvent des difficultés pour supporter et gérer seules la situation.	Formation liée à l'accompagnement à la fin de vie.  Partage des heures d'intervention à domicile entre 2 salariés.	Mise en place de groupes de travail d'échanges de pratiques.     Pour tous les GIR 1*, réévaluer la ventilation des heures tous les mois entre 4 salariés.	6 mois (mai 2018). Tous les mois à partir de janvier 2018.	Direction Responsables de secteur
	Rapports sociaux: soutien social  Les AVS ne savent pas toujours quelle conduite tenir (n'arrivent pas à bouger les personnes dans le lit, à faire manger, etc.) et n'arrivent pas toujours à joindre la responsable de secteur (congés).  Il arrive que le seul contact soit le tuteur des bénéficiaires et que les familles soient complètement absentes (absence d'échange).		Organiser la mise en place d'une permanence entre responsables de secteur pour répondre aux problèmes rencontrés par les aides à domicile. Organiser des contacts familles réguliers pour les bénéficiaires GIR 1.	4 mois (mars 2018). 4 mois (mars 2018).	Direction  Responsables de secteur
	Rapports sociaux : adéquation objectifs/moyens/ responsabilités Les AVS ne comprennent pas toujours les dégradations de l'état de santé des personnes.		Organiser des rencontres régulières avec les personnes en charge des soins médicaux.	6 mois (mai 2018).	Responsables de secteur
	Rapports sociaux: inutilité, manque de reconnaissance Les cahiers de liaison entre l'association et le corps médical comportent des informations succinctes sur le régime alimentaire (« ils ne mettent rien dedans à cause du secret médical comme si ce n'était pas important pour notre travail »).		Organiser des rencontres régulières avec les personnes en charge des soins médicaux.	6 mois (mai 2018).	Responsables de secteur

Famille de facteurs RPS	Risques	Niveau de risque	Actions retenues par l'entreprise	Personne en charge de la réalisation	Date de début	Date de fin	Niveau d'atteinte des objectifs
Intensité et complexité du travail	Interruption dans le travail.	Élevé	Interruption dépendante des demandes clients. Un effort sera fait pour essayer de lisser la charge au mieux (discussions engagées entre les relais production, les coordinateurs, les superviseurs).  Mise en place d'un projet de programmation de rendez-vous pour les camions qui livrent la marchandise : lancement prévu en 2016.  Mise en place de rituels (weekly, top atelier) pour permettre une meilleure communication et répartition de la charge de travail.	Chefs de service	01/01/2016	31/12/2018	100%
Rapports sociaux dégradés	Reconnaissance dans le travail.	Élevé	Communication et clarification: le passage d'un coefficient à un autre se fait dans le cadre d'un exercice annuel (après l'entretien d'évaluation de fin d'année). Le passage ne peut se prétendre au titre d'une ancienneté mais par le biais de développement et de mise en œuvre de compétences nouvellement acquises. En ce qui concerne les awards, une revue sera systématisée. La reconnaissance est un acte managérial important.	RH	01/01/2016	31/12/2016	100%
Conflits de valeurs	Travail inutile.	Modéré	Rencontre avec les représentants des clients internes pour discuter des besoins, des points forts et des axes d'amélioration.	Chefs de service	01/01/2016	31/12/2016	100%

## Avez-vous des questions?

<u>Attention</u>: les informations contenues dans cette présentation sont valables à la date du 24/09/2020; elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des changements règlementaires et/ou jurisprudentiels.

### Merci pour votre participation!

Brigitte VASSELIN & Anne-Marie MORETTI
Psychologues du Travail, AMI Santé au Travail <u>www.ami-sante.fr</u>

 Pour les autres adhérents, veuillez s.v.p. vous rapprocher du SSTI auquel vous adhérez



## AMI Santé au Travail remercie ADESTI pour la mise à disposition gracieuse de ces contenus





Merci de votre attention